

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE
PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2022-004, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH), du **mercredi 29 juin 2022 à 9h au vendredi 29 juillet 2022 à 17h30 inclus**, soit pendant 31 jours.

Mise à disposition du dossier :

Le dossier de projet de modification n°1 du PLUiH ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées et de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale seront disponibles au siège de la Communauté de Communes et dans chaque mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne : <https://www.paysdemortagne.fr/>

Observations et propositions du public :

Toute personne peut formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit du mercredi 29 juin 2022 à 9h au vendredi 29 juillet 2022 à 17h30 :

- Par internet sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne : <https://www.paysdemortagne.fr/>

- Par courriel à l'adresse suivante : plui@mortagne-vendee.fr , en indiquant en objet « enquête publique modification n°1 PLUiH »

- Par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, M. Jean-Yves DOYEN, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Pays de Mortagne, 21 rue Johannes Gutenberg – CS 80055, LA VERRIE 85130 CHANVERRIE

- Sur un des 12 registres d'enquête, disponibles au siège Communauté de Communes et dans chaque mairie, pendant toute la durée de l'enquête, les jours et heures habituels d'ouverture au public.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné un commissaire enquêteur pour procéder à ladite enquête : Monsieur Jean-Yves DOYEN, Ingénieur génie des procédés en retraite

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et pourra recevoir les observations, écrites ou orales, au siège de la Communauté de Communes ou en mairie :

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE

(siège de l'enquête)

21 rue Johannes Gutenberg - LA VERRIE - 85130
CHANVERRIE - 02.51.63.06.06

**Mercredi 29 Juin de 9h à 12h30 et Vendredi 29 Juillet de
13h30 à 17h30**

- Mairie de LES LANDES – GENUSSON

15, rue d'Anjou - 85130 LES LANDES-GENUSSON -
02.51.91.62.77

Lundi 11 Juillet 2022 de 14h à 17h45

- Mairie de SAINT LAURENT-SUR-SEVRE

Place de la Mairie 85290 SAINT LAURENT-SUR-SEVRE -
02.51.67.81.44

Samedi 16 Juillet de 9h à 12h

- Mairie de MORTAGNE SUR SEVRE

Place de l'Hôtel de ville 85290 MORTAGNE-SUR-SEVRE -
02.51.65.00.45

Samedi 23 Juillet de 9h à 12h

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue auprès de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, 21 rue Johannes Gutenberg – CS 80055, LA VERRIE 85130 CHANVERRIE, Tel : 02.51.63.06.06 / contact : Mme GAUTRON Jessica ou Mme CANTIN Manon

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture, à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, 21 rue Johannes Gutenberg – CS 80055, LA VERRIE 85130 CHANVERRIE, sur le site internet de la Communauté de Communes ou sur le site du registre dématérialisé, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLUiH, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques, des observations du public ou des conclusions motivées et avis du Commissaire enquêteur sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.